PREFECTURE DES ARDENNES Direction des Affaires Financières et de la Tutelle Communale 4ème Bureau

REPUBLIQUE FRANCAISE

INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES OBJETS MOBILIERS

LE PREFET DES ARDENNES, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complètant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques,

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi du 23 décembre 1970,

VU le décret n° 71-859 du 19 octobre 1971 relatif aux attributions des Conservateurs des Antiquités et Objets d'art,

La Commission départementale des Objets mobiliers entendue dans sa réunion du 9 février 1978,

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE Ier. - Sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, section des objets mobiliers, les objets d'art suivant.

Les ALLEUX (Eglise Saint-Jean-Baptiste).

Statue d'un Christ en Croix, pierre, art populaire, XVIIIe siècle.
Trois rétables d'autels remployés, le principal orné d'une Décollation de saint Jean-Baptiste, pierre et marbre, 1739.

Les GRANDES-ARMOISES (Eglise Sainte-Catherine).

Statue dite "Pièta", bois peint, XVIe siècle (au dépôt départementa n° 67).

BRIENNE-sur-AISNE (Eglise Saint-Jean-Baptiste).

Ostensoir, argent, XVIIe siècle (au dépôt départemental, n° 69). Proposé au classement parmi les Monuments historiques.

BUZANCY (Eglise Saint-Germain).

Aigle-lutrin, bois sculpté, XVIIIe siècle. Proposé au classement parmi les Monuments historiques.

Ensemble de ferronnerie : clôture du choeur et des chapelles latérales, candélabre, XXe s. (néo-gothique).x Armoire rustique, chêne sculpté, fin XVIIIe s.

CHATEL-CHEHERY (Eglise Saint-Martin).

Statue extérieure de saint Martin, pierre peinte, XVIIIe s. (art populaire).

Autels latéraux dédiés à la Vierge à l'Enfant et à saint Martin, pierre peinte, XIXe s. (Restauration).

Ambon et boiseries du choeur, bois peint, XIXe s. (Restauration). Deux rangées de cinq stalles, bois peint, XIXe s. (Restauration). Confessionnal, chêne peint, XIXe s. (Restauration).

Fonts baptismaux ovales et deux bénitiers-coquille, marbre grisrouge veiné, XIXe s.

Tableau "La Déposition de Croix" par Géo Cim, toile peinte, 1907.

CORNAY (Eglise Saint-Nicolas).

Autels latéraux et statues : Vierge de la médaille miraculeuse et saint Nicolas (ce dernier du XVIIIe s.), bois peint, vers 1840.

Statue de N.-D. des Victoires, bois peint, XIXe s. Christ en Croix (croix de mission), bois peint, XIXe s.

Confessionnal, chêne, début XIXe s.

Inscription dédicatoire d'André de Pouilly, Gillette d'Herbeumont et dom Pierre Poilvin, pierre, 1710.

DONCHERY (Ancienne chapelle du Dancourt).

Statue de sainte Catherine d'Alexandrie, chêne, XVIe siècle (au dépôt départemental, n° 35). Proposée au classement parmi les Monuments historiques.

EXERMONT (Eglise Saint-Pierre).

Autels latéraux de style classique et statue de la Vierge à l'Enfant, pierre, statue de bois, XIXe s. (Restauration). Maître-autel. Antependium aux quatre Evangélistes, pierre, XIXe s.

(néo-gothique).

Fonts baptismaux, pierre, XVIIIe s.

Pierre tombale de Didier de (...), seigneur d'Exermont, pierre, 1550.

. ../..

FAGNON (Eglise Saint-Nicaise).

Calice, argent, métal argenté, début XIXe s. (au dépôt départemental n° 38).

Ostensoir, argent, début XIXe s. (au dépôt départemental, n° 40). Ostensoir, métal argenté et doré, début XIXe s. (au dépôt départemental, n° 41).

Ostensoir, argent et métal doré, "Weihinger le fils 2 Ponts", début XIXe s. (au dépôt départemental, n° 39). Proposé au classement parmi les Monuments historiques.

FLEVILLE (Eglise Saint-Médard).

Maître-autel et boiseries du choeur, bois peint, XIXe s. (Restauration).

Autels latéraux. Statues de la Vierge à l'Enfant et de saint Martin, bois peint et doré, XIXe s. (Restauration).

Chaire à prêcher, bois peint, XIXe s. (rustique).

Quatre groupes de stalles, bois naturel, XIXe s.

Christ en Croix, bois, XVIIIe s. (art populaire).

Tableau "L'Annonciation à Marie", toile peinte, XVIIIe s.

GLAIRE (Eglise Saint-Martin).

Ostensoir, métal doré, émaux, gemmes, XXe s. (au dépôt départementa? n° 62).

IGES (Eglise Saint-Martin).

Statue assise de la Vierge à l'Enfant, bois, XIVe s. (au dépôt départemental, n° 61).

Ostensoir à ange-cariatide, métal argenté et doré, XXe s. (au dépôt départemental, n° 64).

Ostensoir, métal doré, XXe s. (au dépôt départemental, n° 63).

MEZIERES (Ancienne chapelle de l'hôpital Manchester).

Ostensoir, vermeil, XIXe s. (au dépôt d'objets d'art, n° 43).

MOUZON (Eglise Notre-Dame).

Statue du Christ en Ascension, chêne, XVIIe s. (au dépôt départemental, n° 49). Proposée au classement parmi les Monuments historiques.

Statue de saint Joseph, chêne polychrome, XVIIIe s. (au dépôt départemental, n° 48).

Statue de sainte Catherine, chêne ciré, XVIe s. (au dépôt départemental, n° 47). Proposée au classement parmi les Monuments historiques.

Statue de la Vierge, chêne ciré, XVIIIe s. (au dépôt départemental, n° 46). Proposée au classement parmi les Monuments historique.

20/00

RENWEZ (Eglise N.-D.).

Statue de la Vierge à l'Enfant, bois, XVIIIe s. (au dépôt départemental, n° 58). Statue de sainte Anne, bois, XVIIIe s. (au dépôt départemental, n° 57).

SIGNY-le-PETIT (Eglise Saint-Nicolas).

Ostensoir, vermeil et métal doré, XIXe s. (néo-gothique, au dépôt départemental, n° 37). Proposé au classement parmi les Monuments historiques.

SOMMERANCE (Eglise Saint-Jean-Baptiste).

Ensemble mobilier : confessionnal, bancs, chaire à prêcher, autel latéral sud, meuble de sacristie, crédence à volute, bois naturel, XIXe s. (Louis-Philippe).

THIS (Eglise Saint-Pierre).

Ostensoir, métal argenté, fin XVIIIe s. (au dépôt départemental, n° 42).

VILLE-sur-LUMES (Eglise de la Nativité de la Vierge).

Statue de sainte Philomène, bois doré, XIXe s. (au dépôt départemental, n° 60).

WADELINCOURT (Eglise N.-D.).

Statue de la Vierge à l'Enfant, chêne, XVIIIe s. (au dépôt départemental, n° 65).

ARTICLE 2.- Les présentes dispositions d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques section des Objets mobiliers, seront notifiées aux maires des communes intéressées avec mission d'en avertir les ministres du culte affectataires.

ARTICLE 3.- M. le Secrétaire général de la Préfecture, M. le Conservateur départemental des Antiquités et Objets d'art, M. l'Inspecteur des Monuments historiques en mission dans les Ardennes sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Charleville-Mézières, le 2 9 FEV. 1978

Pour le Préfet Le Secrétaire Général,

Pour ampliation

Pour la Préfet et par délégation

l'Attaché de Réfection

Chef de durage

Jean SARTON du JONCHAY